

Dijon le 19 mai 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du Contrat

Asile Bourgogne-Franche-Comté entre l'État et Coallia

Un engagement renforcé au service de l'accueil et de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés

Ce 19 mai prochain à Dijon, Violaine DEMARET, préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de Côte-d'Or, Pascal JAN, préfet de l'Yonne et Arnaud RICHARD, directeur général de Coallia, ont signé le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) Asile Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2026-2030.

Cette convention traduit une volonté commune de renforcer la qualité de la prise en charge des demandeurs d'asile réfugiés et de garantir un accompagnement adapté aux personnes les plus vulnérables.

En Bourgogne-Franche-Comté, les accueils de demandeurs d'asile ont diminué de 17 % en un an. Le taux d'occupation régional dans les dispositifs d'accueil reste proche de 100 %.

Des objectifs pour renforcer l'accueil et l'accompagnement

Le CPOM fixe plusieurs priorités :

- Améliorer la qualité, la gestion et la sécurité des structures d'accueil (Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), Hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et Centres provisoires d'hébergement (CPH) ;
- Renforcer l'accompagnement social et l'accès aux soins, notamment en santé mentale, par exemple pour accompagner la gestion des chocs post-traumatiques liés à l'exil ;
- Et favoriser l'intégration des personnes protégées.

Une attention particulière portée à la santé mentale et à l'insertion

Deux actions majeures seront déployées dans le cadre du CPOM.

La première concerne la santé mentale des demandeurs d'asile. Elle vise à améliorer le repérage des troubles psychiques, faciliter l'accès aux soins psychiatriques et psychologiques et renforcer la coordination avec les professionnels de santé sur les territoires, notamment en Côte-d'Or et dans l'Yonne.

La seconde porte sur la gestion locative sociale afin de mieux accompagner les personnes dans leur logement, favoriser leur insertion dans les territoires et soutenir les bonnes pratiques de vie collective.

L'État mobilisé pour garantir un accueil digne et un accès effectif aux droits

Par ce partenariat avec Coallia, l'État réaffirme son engagement en faveur de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés et de leur accès aux droits et aux services essentiels, de l'accompagnement adapté aux personnes vulnérables ainsi que de parcours d'intégration fluides dans les territoires.

Cette signature illustre la mobilisation conjointe de l'État et des acteurs associatifs au service de la solidarité et de la cohésion sociale en Bourgogne-Franche-Comté.

Il convient de signaler également qu'en 10 ans, l'État, dans notre région, a doublé les capacités d'accueil du dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile.

L'association COALLIA

Créée en 1962 pour la formation technique de base des travailleurs africains et malgaches, l'association s'engage rapidement pour la mobilisation d'hébergement pour les travailleurs migrants qui restent et s'établissent en France. Dans les années 1970, l'AFTAM (ancien nom de COALLIA) s'engage alors dans l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés issus des pays en guerre.

COALLIA compte plus de 4 000 salariés, 760 établissements et services répartis sur 44 départements. Son Président est Jean-François CARENCO (Ancien ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargé des Outre-mer, ancien président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et ancien préfet d'Île-de-France. Son directeur général est Arnaud RICHARD, (ancien député des Yvelines de 2010 à 2017).

Quelques chiffres

Le nouveau périmètre du CPOM Asile Bourgogne-Franche-Comté 2026-2030

Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)

→ **971 places** répartis entre la Côte-d'Or et l'Yonne

Centre provisoire d'hébergement (CPH)

→ **50 places** dans l'Yonne

Hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)

→ **170 places** en Côte-d'Or

Total : 1 191 places d'accueil et d'hébergement

Budget : 9,4 M€

Pour information complémentaire, le dispositif complet d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en Bourgogne-Franche-Comté représente 6 006 places.

Répartition par opérateurs :

COALLIA : 1346 places (1191 places intégrées dans le CPOM + 155 places des centres d'accueil et d'examen de la situation – CAES – qui ne sont intégrées dans le CPOM) soit 22.4% du parc ;

ADOMA : 1551 places soit 25.8% du parc avec une implantation sur 5 départements (21 – 25 - 71 – 89 - 90) ;

Le Pont est sur un seul département mais gère 497 places soit 8.3% du parc ;

La FOL 58 : 451 places soit 7.5% du parc ;

L'ADDSEA 25 : 435 places soit 7.2% du parc ;

L'AHS-FC : 425 places soit 7% du parc.

Soit 4 705 places

Les 1301 places restantes sont portées par 10 opérateurs (CRF, Viltais, ASMH, Habitat et Humanisme, AHSSEA, AHSRA, Coop Agir, Saint Jean, Adefo, 2 choses lune).